



Grenoble, le 15 mars 2023

## Le Département de l'Isère remercie ses assistants familiaux

Le Département organise une cérémonie de remise du diplôme d'Etat d'assistant familial pour la promotion 2023, regroupant 14 assistants familiaux.

### Une reconnaissance supplémentaire pour un métier essentiel

Cette cérémonie est l'occasion pour le Président Jean-Pierre Barbier et les Vice-présidentes Annick Merle, chargée des ressources humaines et de l'évaluation des politiques publiques, et Martine Kohly, en charge de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des sports, de saluer l'engagement et le travail quotidien des assistants familiaux du Département auprès des enfants confiés, et d'insister sur leur importance au sein du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Pour rappel, l'assistant familial accueille, généralement sur de longues durées, à son domicile, des jeunes placés au titre de l'ASE.

Le diplôme d'Etat d'assistant familial est, pour les assistants familiaux, une reconnaissance professionnelle supplémentaire de leur métier. Pour la promotion 2023, 14 assistants familiaux ont obtenu leur diplôme, soit 87% de réussite.

### L'action du Département en faveur des assistants familiaux

Très attaché à la qualité du dialogue avec les assistants familiaux et à la juste reconnaissance de leur métier par la collectivité, le Président Jean-Pierre Barbier a souhaité qu'un travail spécifique soit engagé. Pendant plusieurs mois, ces professionnels ont échangé notamment dans le cadre des Etats Généraux de la Protection de l'Enfance et de groupes de travail.

Ainsi, ces dernières années, de nombreuses mesures ont été mises en place par le Département pour améliorer les conditions de travail des assistants familiaux :

- le versement d'un SMIC mensuel dès l'accueil du 1er enfant (depuis novembre 2019), qui constitue une revalorisation salariale importante ;
- l'harmonisation des pratiques professionnelles ;
- le renforcement de l'offre de formation qui permet un meilleur accompagnement professionnel ;
- la revalorisation de l'indemnité journalière d'entretien ;



- la mise en œuvre de la loi Taquet (décret du 31 août 2022) qui comprend :
  - la contractualisation des accueils et l'indemnisation en cas de départ d'un enfant ;
  - la revalorisation de la rémunération pour l'accueil continu du 2ème et 3ème enfant ;
  - la revalorisation de la rémunération pour l'accueil intermittent.
- la mise en place d'une commission départementale chargée d'évaluer les sujétions exceptionnelles pour tenir compte au mieux de la réalité des contraintes liées à certains accueils et une évaluation systématique pour tout nouvel enfant arrivant à l'ASE ;
- la remise d'un PC portable pour chaque assistant familial (227 assistants familiaux ont déjà été formés à ce jour, ce déploiement informatique se poursuit jusqu'à fin mars 2024), avec l'accompagnement des services informatiques départementaux.

## Chiffres clés en Isère :

- 6 534 jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance
- 881 mineurs et jeunes majeurs accueillis chez des assistants familiaux
- 438 assistants familiaux

« Il est important d'échanger avec les agents du Département, les professionnels de la protection de l'enfance et nos partenaires, qui sont en prise directe avec la réalité du terrain, est atteint. Nous veillons au maintien de cet échange permanent car c'est bien ensemble que nous réussirons à améliorer la protection de l'enfance, dans toute sa diversité », indique Annick Merle, Vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'évaluation des politiques publiques.

« Organiser cette cérémonie de remise des diplômes aux assistants familiaux fait partie de ce dialogue constant désormais noué entre le Département et les professionnels de l'enfance. Ce moment permet de leur témoigner notre reconnaissance et dire : merci ! Merci pour leur travail complexe auprès des enfants qui nous sont confiés », souligne Martine Kohly, Vice-présidente en charge de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des sports.

« Les assistants familiaux sont essentiels car ils ne s'engagent pas seulement dans l'intérêt de l'enfant, mais bien au-delà, dans l'intérêt de toute une société pour que les enfants placés au titre de l'ASE retrouvent un équilibre perdu. Pour que ces adultes de demain puissent aujourd'hui se reconstruire et bâtir leur avenir avec plus de sérénité », souligne le Président Jean-Pierre Barbier.



## Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - [claire.martin@isere.fr](mailto:claire.martin@isere.fr)